



La **Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) et la FHP-MCO (médecine, chirurgie, obstétrique)**

maintiennent

leurs affirmations sur

les gabegies et le

s carences de la gestion des Hospices Civils de Lyon (HCL)

.

Les chiffres et faits cités dans la plateforme de la FHP-MCO, présentée jeudi 26 janvier à la presse et intitulée « **Sortir des déficits, préparer l'avenir : pour un financement équitable et responsable du système de santé** »

»

,
sont tirés intégralement du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Rhône-Alpes

(1

er

juin 2010), dont la presse lyonnaise s'était fait déjà l'écho il y a un an (voir par exemple La Tribune de Lyon

«

les HCL, propriétaire foncier masochiste

»

, 25 janvier 2011).

Ce rapport public est consultable sur le site de la Cour des Comptes (<http://www.ccomptes.fr/fr/CRC24/documents/ROD/RAR201024v2.pdf>)

« Aujourd'hui, avec les 172 milliards d'euros par an que le pays dépense pour la santé des Français, nous pourrions soigner très bien la population et rembourser tout le monde à 100%. Ce n'est pas au citoyen à faire les frais des dysfonctionnements du système hospitalier mais au système hospitalier à gagner en efficience

»,

affirme Jean-Loup Dourousset, président de la FHP.

Écrit par FHP - FHP MCO

Vendredi, 27 Janvier 2012 18:38 -

"Nous ne mettons pas en cause le dévouement des personnels hospitaliers ni la compétences des équipes médicales ni la qualité des soins. Si nous dénonçons les gaspillages et la gabegie qui règnent à l'hôpital public, c'est parce que les économies réalisables se chiffrent en milliards d'euros pour la collectivité nationale », déclare Lamine Gharbi, président de la FHP-MCO.

Le rapport de la CRC Rhône-Alpes épingle très sévèrement les carences dans la gestion des HCL : dégradation de la capacité d'autofinancement, déficits chroniques, explosion de la dette, réorganisation insuffisante des activités, etc.

Il accable notamment la gestion désastreuse du patrimoine immobilier (voir chapitre 6 - p. 80-88) et des dépassements d'honoraires

excessifs

, avec des taux

«

très supérieurs aux taux de dépassements moyens constatés aux niveaux régional et national

»

et allant de 151% à 186% (voir point 7.3.2., p. 99).

Concernant l'endettement des HCL (voir point 2.1.4.1, p.28), la CRC relève qu'il devient « très lourd

»

et qu'il devrait atteindre

«

plus d'un milliard d'euros d'ici 2011

»

.

Le chiffre de 922 millions de dette des HCL, cité par les fédérations de l'hospitalisation privée, a été communiqué par la ministre de la Santé, Nora Berra elle-même, dans une interview au Progrès (12 avril 2011). Elle précise que cette dette a été multipliée par

«

plus de huit

»

en dix ans.